

Département du JURA
Arrondissement de LONS LE SAUNIER
Canton de SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX
COMMUNE de NOZEROY

République Française

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le maire de la commune de NOZEROY,

Vu le code des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande formulée le 17 avril 2025 par l'association Team Bancale qui organise le Défi Bancale « l'Ain Possible » le 3 mai 2025,

Considérant la sécurité à mettre en place lors de cette manifestation,

ARRÊTÉ

Article 1er

Le 3 mai 2025, la manifestation Défi bancale « l'Ain possible » nécessitera les dispositions suivantes :

- Stationnement : Le stationnement des véhicules sera interdit

Place des Annonciades de 15h00 à 19h00.

...- Circulation : La circulation sera interdite Place des Annonciades de 15h00 à 19h00.

La circulation sera interdite du 23 au 33 grande rue de 15h00 à 19h00.

La circulation sera interdite Grande rue depuis la Tour de l'Horloge de 17h00 à 18h00.

Des déviations seront mises en place.

Article 2

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par la commune de NOZEROY et mis en place par l'association organisatrice.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de NOZEROY.

Article 4

Monsieur le maire de la commune de NOZEROY et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Nozeroy, le 18/04/2025

Le Maire,
Dominique CHAUVIN

